

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2016





AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
INTRODUCTION.....	6
CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL.....	8
Première Partie : L'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP).....	11
CHAPITRE I : Organes et Missions de l'AMRTP.....	12
1. Organes de l'AMRTP.....	12
1.1 Le Conseil de régulation.....	12
1.2 Le Secrétariat exécutif.....	12
2. Missions de l'AMRTP.....	12
CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP.....	14
1. Les Activités sur le plan national.....	14
1.1. Les décisions (cf. annexe N°3).....	14
1.2. La gestion et le contrôle des fréquences.....	14
1.2.1. L'état des assignations.....	14
1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques.....	14
1.3. Les plaintes et litiges.....	15
1.4. La mise en service du contrôle du trafic international, de lutte contre la fraude et de la surveillance automatique de la qualité de service.....	16
1.5. La mise en œuvre du large bande (introduction de la 4 G).....	16
1.6. Les contentieux, litiges et plaintes.....	17
1.7. Le cadre juridique et ses évolutions.....	17
1.8. Identification des abonnés.....	19
1.9. Etude sur l'accès et l'utilisation des services de Télécommunications/TIC au Mali	19
1.10. Le Service Universel	20
1.10.1. L'actualisation des données de couverture voix et Internet.....	21
1.10.2. La Réalisation des études de faisabilité technico-économique...23	
1.10.2.1. Communes restantes de la Phase pilote ou phase 0.....	23
1.10.2.2. La réalisation des études de connectivité des universités et grandes écoles.....	24
1.10.3. La détermination des axes de collaboration entre l'AMRTP et l'AGEFAU.....	24
1.10.4. Les difficultés rencontrées.....	25
1.11. Activités de l'Audit interne:.....	25
2 Les Activités sur le plan international.....	25
2.1 Conseil d'administration de l'UIT.....	25
2.2 Le Séminaire de l'UAT sur l'implémentation des différentes décisions de la CMR-15 et le renforcement des capacités dans l'élaboration:.....	26
2.3 Conférence stratégique de l'Union Postale Universelle (UPU) :.....	26
2.4 régulation et Le développement du secteur postal :.....	26
2.5 le SMSI.....	27

2.6 Assemblée des régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'ouest (ARTAO).....	28
2.7 FRATEL 2016.....	28
2.8 Les activités de l'ESMT.....	29
2.9 Les activités du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL).....	29
2.10 Forum régional sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/Tics, ainsi que les travaux du Groupe régional de la Commission d'Etudes 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR) :.....	30
2.11 Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications UIT-T, Yasmine Hammamet, Tunis (TUNISIE).....	30
CHAPITRE III : L'Administration et les Finances.....	32
1. L'administration.....	32
1.1. Le personnel.....	32
1.2. Les formations et voyages d'études.....	34
2. Les Finances.....	34
2.1. Le compte de résultat.....	35
2.2. La situation du fonds d'accès universel.....	35
CHAPITRE IV - Les Perspectives.....	36
Deuxième Partie : Observatoire des Marchés de Télécommunications/TIC.....	37
CHAPITRE I : L'économie des opérateurs.....	39
CHAPITRE II : La téléphonie mobile.....	43
CHAPITRE III : La téléphonie fixe.....	45
CHAPITRE IV : L'internet.....	47
CHAPITRE V : Le système des paiements mobiles.....	49
CHAPITRE VI : Emplois dans le secteur des télécommunications.....	50
GLOSSAIRE :	51
LES ANNEXES.....	53

PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication, et Postes en République du Mali.

En effet, l'ordonnance n° 2016-014/P-RM du 31 Mars 2016, stipule en son article 2 point 8, que l'Autorité Malienne de régulation des télécommunications, des Technologie de l'information et des postes (AMRTP) est chargée « d'assurer l'information de l'Etat, des usagers et des opérateurs sur l'exécution de ses missions de régulation » ; et à son article 37 que « l'Autorité établit chaque année ses comptes. Ces comptes figurent dans le rapport annuel de l'Autorité accompagné d'un rapport de Gestion».

INTRODUCTION

L'économie du numérique s'impose de nos jours comme le grand moteur du développement.

Portée par les télécommunications, les TIC et dans une moindre mesure par les Postes, elle doit, non seulement être connue et partagée mais surtout promue pour le bonheur des citoyens et l'intérêt des Etats.

Au Mali, malgré le contexte national fragile, les télécommunications et les TIC ont tenu relativement bon.

L'Etat à travers l'AMRTP en charge de leur régulation a accompagné la dynamique de ce secteur par de nombreux efforts, notamment le renforcement du cadre juridique existant.

Le présent rapport de 2016 est à la fois une photographie de la situation mais aussi un élément d'analyse ouvrant sur des perspectives relativement optimistes.

Ainsi, le marché des Télécommunications/TIC se caractérise comme suit:

- Un marché duopole détenu en valeur par Orange Mali à hauteur de 63% et par la SOTEMA à hauteur de 37% ;
- Un parc d'abonnés en téléphonie de 20.418.500, dominé à 99% par la téléphonie mobile ;
- Un parc en clients internet de 4.192.000 utilisateurs, dont 92% connectés à l'internet mobile ;
- Un chiffre d'affaire, avec un taux de croissance de 1% par rapport à l'année précédente, soit 520 milliards CFA. Une croissance liée au développement du mobile avec les smartphones et la culture des réseaux sociaux à travers l'internet ;
- un total de 1169 emplois permanents pour les deux opérateurs SOTEMA Sa et Orange Mali ;
- Les investissements se chiffrant à 75,8 milliards, contre 77,7 Milliards l'année précédente.

L'année 2016 marque aussi un tournant pour le Service Universel au Mali avec la création de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel « AGEFAU » qui a pour mission la promotion du service et/ou accès universel aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication.

Aussi, faut-il noter que l'AMRTP a établi ses comptes annuels 2016 qui ont été audités et certifiés et de nombreuses décisions portant attribution/assignation des ressources rares (les fréquences et numéro), déclarations de réseaux, approbations d'offres de services ont également été prises.

Sur le plan international, l'AMRTP a rempli ses engagements envers les organisations et institutions internationales dont le Mali est membre, notamment par le paiement à date de ses cotisations.



CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

La conjoncture économique

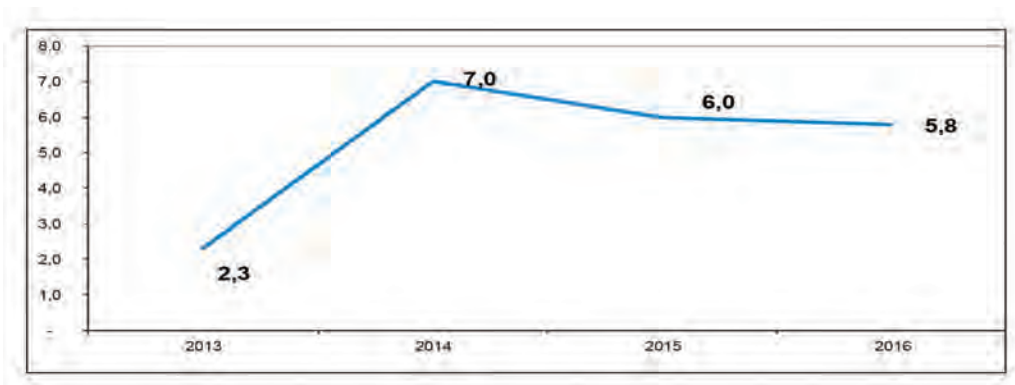
L'environnement économique au Mali n'a pas beaucoup évolué en 2016, en dépit des efforts de reconstruction du pays enclenchée par l'Etat et le retour de plus en plus à la stabilité.

Cette contreperformance est due à une baisse d'activité constatée au niveau des trois secteurs clés (primaire, secondaire et tertiaire) de l'économie malienne.

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a connu une légère diminution de 0,2 point. Il est passé de 6,0% en 2015 à 5,8% en 2016. Le maintien du taux de croissance à ce niveau est imputable principalement aux contributions des secteurs primaire (7,9%) et tertiaire (6,6%).

Sur les quatre dernières années (2013-2016), l'économie malienne a enregistré une croissance moyenne d'environ 5% du PIB.

Figure: Evolution du taux de croissance réel du PIB de 2013 à 2016



Source : DNP/rapport sur la situation économique et financière du Mali en 2016 et perspectives pour 2017

En 2016, les secteurs clés que compose l'économie malienne se sont caractérisés comme suit :

Le secteur primaire qui est le fer de lance de l'économie depuis quelques années a connu une baisse d'activités ; son taux de croissance passe de 7,5% en 2015 à 5,8% en 2016, soit une baisse d'environ 1,7%.

Cette contreperformance s'explique essentiellement par la diminution de la production vivrière (6,5%) contre 15,4% en 2015. Les productions cotonnières et céréalières ont par contre enregistré une augmentation respectivement de 26% et 10%.

Comme l'année dernière, le secteur secondaire est celui qui a enregistré une baisse presque dans toutes ses branches d'activités en 2016, à l'exception de la branche textile. Son taux de croissance s'est établi à -0,5% en 2016, contre -0,6% en 2015. Cette contre-performance est imputable principalement aux branches « Industries agroalimentaires » et « Autres industries » avec des taux de croissance respectifs de -12,0% et -7,3% en 2016 contre -8,8% et 2,4% en 2015.

La production de l'or est restée quasi stable sur la période; le Mali occupe le troisième rang en matière de production d'or sur le continent, après l'Afrique du Sud et le Ghana.

Le secteur tertiaire a enregistré une baisse d'activité, avec un taux de croissance de 6,3% en 2016, contre 7% en 2015. Les sous branches « commerce » et « activités de services aux entreprises » de ce secteur ont, par contre, enregistré une hausse d'activités, leur taux de croissance passe respectivement de 5% et 3,2% en 2015 à 8,1% et 5% en 2016.

De manière globale, la part des secteurs primaires et tertiaires restent prédominantes dans le PIB. Elles sont passées respectivement de 37,8% et 36,6% en 2015 à 37,5% et 36,6% en 2016. Celle du secteur secondaire a connu une stagnation en passant de 17,8 % en 2015 à 17,2% en 2016.

L'inflation a enregistré une baisse en 2016 avec un taux de 1,4% en 2015 contre -1,8% en 2016. Ce niveau est resté largement en deçà du seuil fixé dans les critères de convergence de la norme communautaire de l'UEMOA (3% maximum). En dépit de l'environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques 2017 du Mali s'annoncent favorables. La stabilisation du cours de l'or sur le marché international, le rétablissement progressif de la sécurité et de la paix en cours avec la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger, la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers, devraient impulser la croissance globale de l'économie.

Les perspectives seront en outre marquées par la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018), qui permettra une croissance prévisionnelle de 5,3% en 2017.

Les Télécommunications/TIC, en particulier, demeurent un secteur qui pourra contribuer à l'atteinte des objectifs de croissance escomptés en 2017, avec les mesures de renforcement de la concurrence dans le secteur, la modernisation des réseaux marqué par le haut débit, le renforcement de la couverture en milieu rural, ainsi que la création d'un nombre important de startup, l'instauration de la téléphonie de la 4ème génération(4G), etc..

Quelques indicateurs socio-économiques marquants (sources INSTAT)

	2012	2013	2014	2015	2016
INDICATEURS					
Superficie (Km ²)	1 241 238				
Population totale (millions hbts)	16,3	16,8	17,3	17 819	18 341
Taux de croissance démographique (%)	3,6				
Taux de croissance du PIB (%)	- 1,2	1,7	7,2	6	5,8
Taux d'inflation annuel (%)	5,3	-0,6	0,9	1,5	-1,8
Formation brut de capital fixe (Mds de F CFA)	856,22	1 167,66	1 395,99	1 292,6	1 428,3
Taux brut de scolarisation 1 ^{er} cycle (%)	78,3	79,70	69,3	74,1	77,1
Télé densité téléphonique (%) ¹	93	131,39	138	130	111

¹ Source : AMRTP

PREMIÈRE PARTIE

AUTORITÉ MALIENNE DE RÉGULATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES (AMRTP)

CHAPITRE I

Organes et Missions de l'AMRTP

1. Organes de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP) comprend deux (02) organes : le Conseil de régulation et le Secrétariat exécutif.

1.1 Le Conseil de régulation

Le Conseil de Régulation de l'AMRTP est l'organe qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité et délibère sur toutes les questions entrant dans son domaine de compétence.

Ses membres, au nombre de cinq (05), sont nommés, par décret pris en Conseil des Ministres à l'issue d'une procédure d'appel à candidature, sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des Postes pour un mandat non renouvelable de cinq (5) ans.

Le président de l'Autorité est désigné par le Président de la République parmi les membres sélectionnés. Il préside les sessions du conseil et est responsable de la gestion de l'Autorité.

Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

1.2 Le Secrétariat exécutif

Le secrétariat exécutif est dirigé par un Secrétaire exécutif, nommé par décret du Président de la République sur proposition du président de l'Autorité.

Sous l'autorité du Président, le Secrétaire exécutif, assure la direction, la coordination et le contrôle des structures techniques qui constituent le secrétariat exécutif.

2. Missions de l'AMRTP

L'Ordonnance n°2016-014/P-RM du 31 mars 2016 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP), reconduit pour l'Autorité, les mêmes missions assignées par L'Ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011.

Ces missions sont, entre autres :

- i. veiller sur les intérêts nationaux en matière de Télécommunications/TIC et postale ;
- ii. veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii. veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de Télécommunications/TIC ;
- iv. assister le Ministre en charge des Télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de Télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières sus citées ;
- v. veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi. veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant, sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de Télécommunications/TIC et de postes.

CHAPITRE II

Les Activités de l'AMRTP

1. Les Activités sur le plan national

1.1. Les décisions (cf. annexe N°3)

L'AMRTP a pris, en 2016, cinquante-trois (53) décisions de régulation relatives à l'attribution/assignation des ressources rares, aux déclarations de réseaux et d'activités, aux approbations d'offres de services proposées par les opérateurs et aux sanctions.

1.2. La gestion et le contrôle des fréquences

1.2.1. L'état des assignations

Au cours de l'année 2016, l'AMRTP a procédé à l'assignation d'un total de Vingt-quatre (24) fréquences (HF, VHF, UHF, SHF), et deux radios amateurs réparties comme suit :

- une (01) fréquence HF ;
- onze (11) fréquences VHF ;
- une (01) fréquence UHF ;
- onze (11) fréquences SHF ;

1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Le contrôle des installations radioélectriques a concerné les localités suivantes: Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et le district de Bamako.

Au cours de l'année 2016, l'AMRTP a procédé au contrôle de stations et à l'audit des radios FM sur demande du ministère de la communication pour la constitution d'une base de données.

Le contrôle a porté sur trois cent vingt-deux (322) stations réparties comme suit:

- soixante-cinq (65) stations de base HF ;
- soixante-douze stations (72) VSAT ;
- quatre-vingt-seize (96) stations de base VHF ;
- vingt-cinq (25) stations de liaisons Point-à-Point ;
- soixante-quatre (64) stations BLR.

De l'audit des radios FM, il résulte que:

- dans le district de Bamako, sur 34 radios autorisées et opérationnelles, 06 sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité de 17.64% ;
- dans la région de Kayes, sur 88 radios FM autorisées et opérationnelles, 61 radios FM sont conformes à leurs autorisations soit un taux de conformité de 69.31% ;
- dans la région de Koulikoro, sur 80 radios FM autorisées et opérationnelles, 69 radios FM sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité de 86.25% ;
- dans la région de Sikasso, sur 93 radios FM autorisées et opérationnelles, 85 radios FM sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité de 91.39 %;
- dans la région de Ségou, sur 64 radios FM autorisées et opérationnelles, 54 radios FM sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité de 84.37%;
- dans la région de Mopti, sur 38 radios FM autorisées et opérationnelles, 35 radios FM sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité soit 92.10%;

1.3. Les plaintes et litiges

Au cours de l'année 2016, l'équipe technique de l'AMRTP a pu identifier les sources d'interférences et mettre fin aux brouillages signalés. Il s'agit de dix (10) cas de brouillages qui ont concerné les sites cités dans le tableau ci-dessous:

Plaignant	Date	Nature du Brouillage	Brouilleur	N°
AUDITORS FM	Janv-16	station radio écoutée sur plusieurs fréquences	Radio Kounedia	1
RFI FM	Janv-16	Interférence	Orange	2
ORANGE MALI SA	Fev-16	Interférence	Contingent Allemand	3
RFI FM	Mai-16	Interférence	Orange	4
ASECNA	Juin-16	Interférence	Radio Emergence	5
ASECNA	Juillet-16	Bruit blanc	ASECNA_ Tembacounda	6
MALIBA FM	Juillet-16	Interférence	BEN_FM	7
MINUSMA	Août-16	Interférence	EUTM	8
ORTM	Nov-16	Interférence	Orange	9
SOTELMA SA	Dec-16	Interférence	SOTELMA_SA réflecteur passif	10

1.4. La mise en service du contrôle du trafic international, de lutte contre la fraude et de la surveillance automatique de la qualité de service

Après l'adoption du décret N°2015-0505/P-RM en date du 27 juillet 2015 fixant les modalités de contrôle de la qualité des services, du trafic et des tarifs des opérateurs de télécommunications obligeant les opérateurs à accepter l'installation des équipements du régulateur ; les mises en place des systèmes de contrôle du trafic et de surveillance automatique de la qualité de service entamées deux années plutôt (2014) se sont vite accélérées.

La mise en service du système de contrôle du trafic a été effective en mi-décembre 2015.

Après trois mois de tests d'exploitation (janvier, février et mars 2016), le système produit actuellement un rapport détaillé quasi à temps réel et de façon quotidienne, des volumétries (en minute) des différents trafics des deux opérateurs à savoir :

- leur trafic ON-NET ;
- leur trafic off-net ;
- leur trafic international entrant ;
- Et leur trafic international sortant.

En plus, le système permet la lutte contre la fraude par la détection de trafic frauduleuse (SIMBOX, route grise).

Le système de contrôle automatique de la qualité des services quant à lui a été finalisé en octobre 2016. Basé sur les données récupérées à partir des installations réseaux des opérateurs (OMC-R), le QoS Tracker, il est un système de surveillance de la qualité des réseaux des opérateurs qui donne les indicateurs clés de mesure de performance comme le CSSR¹, le CDR², le HOSR³, par équipementier et Technologie.

Il permet d'avoir des indicateurs clés de performance.

1.5. La mise en œuvre du large bande (introduction de la 4 G)

Pour appréhender la problématique de la 4G au Mali, l'AMRTP a commandité une étude plus large qui avait pour objectifs de :

- élaborer un schéma directeur de la politique du large bande au Mali,
- produire un cadre légal et réglementaire adapté à la convergence et au développement de la société de l'information,
- élaborer une politique de promotion des FAI par la fixation des tarifs de gros pour le « Large Bande » et les liaisons louées,

¹ Call Setup Success Rate : Le taux de réussite d'établissement d'appel.

² Call Drop Rate : Le taux de coupure d'appel.

³ Hand-Over Success Rate : Taux de réussite de Hand-over

- identifier les opportunités et conditions d'introduction de la 4G au Mali,
- préparer un dossier d'appel d'offres sur la base des décisions de l'Etat et participer au processus d'attribution de la (des) licence(s) 4G,
- proposer des mesures d'ordre réglementaire à mettre en œuvre pour l'encadrement du marché de gros des offres internet et liaisons louées, une démarche et des actions pour l'amélioration continue des conditions d'accès à Internet et aux liaisons louées.

La réunion de lancement du projet a eu lieu le 11 février 2016 et a regroupé les opérateurs des télécommunications, les fournisseurs d'accès internet, AGETIC et la POSTE) et a permis de partager les objectifs de l'étude et de valider la méthodologie de mise en œuvre. Le rapport final a été présenté le 14 décembre 2016. La note de synthèse du rapport a été communiquée au ministère en charge des télécommunications. Un document incluant les propositions pour la mise en œuvre des recommandations de l'Etude a été élaboré.

1.6. Les contentieux, litiges et plaintes

1.6.1. Deux (02) contentieux sont pendants devant la Section administrative de la Cour Suprême.

Depuis 2012, la SOTELMA SA a formulé un recours en annulation contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG du 06-01-2012 du régulateur qui l'a sanctionnée pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008, portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.

L'opérateur Orange Mali SA a lui également saisi la Section administrative de la Cour Suprême pour obtenir le sursis à exécution et l'annulation des décisions de sanctions n°14-054-MENIC/AMRTP-DG du 22 Mai 2014 et n°14-056-MENIC/AMRTP-DG du 02 juin 2014 pour violation et récidive de violation des décisions de régulation. Par arrêt n°317 du 16 juin 2016, la Section Administrative de la Cour Suprême a annulé la décision n°14-054-MENIC/AMRTP-DG du 22 Mai 2014 de l'AMRTP.

Contre ledit arrêt l'AMRTP a formé un recours en révision devant la même juridiction qui a par arrêt n°619 du 27 Octobre 2016 a rejeté ledit recours comme mal fondé.

1.6.2. Le Régulateur a traité trois (3) dossiers de client, qui se sont plaints de la qualité des services fournis ou souvent des installations des opérateurs. Tous ces dossiers ont pu trouver des solutions à l'amiable sur intervention de l'AMRTP.

1.7. Le cadre juridique et ses évolutions

Le cadre juridique du secteur des Télécommunications/TIC a connu d'importante évolution en 2016 par l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires. L'élaboration de ces différents textes qui réglementent le secteur des Télécommunications/TIC a vu la participation et le suivi du régulateur.

Les textes qui ont marqué l'évolution du cadre juridique du secteur des Télécommunications/TIC en 2016 sont :

- La Loi N°2016-011 du 6 Mai 2016 portant sur les règles applicables aux moyens, modalités, prestations et systèmes de cryptologie au Mali ;
- La Loi N°2016-012 du 6 Mai 2016 relative aux transactions, échanges et services électroniques ;
- L'ordonnance N°2016-001 /P-RM du 26 janvier 2016 portant création de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel ;
- L'ordonnance N°2016-014 /P-RM du 31 Mars 2016 relative à la régulation du secteur des télécommunications, des Technologies de l'information et de la communication et des Postes;
- Décret N°2016-0024/P-RM du 26 Janvier 2016 fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel ;
- Décret N°2016-213/P-RM du 26 Janvier 2016 fixant l'Organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité Malienne de Régulation des télécommunications, des Technologies de l'information et de la communication et des Postes;
- Décret N°2016-588/P-RM du 12 Aout 2016 déterminant les profiles et la procédure de sélection des membres du conseil de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'information et de la communication et des Postes;
- Décret N°2016-0975/P-RM du 27 décembre 2016 déterminant la procédure et les Modalités d'Interconnexion des Réseaux de Télécommunications/TIC;
- Décret N°2016-0976/P-RM du 27 décembre 2016 déterminant les conditions et les Modalités d'application de la prestation d'Itinérance nationale sur les réseaux mobiles de Télécommunications/TIC;
- Décret N°2016-0979/P-RM du 27 décembre 2016 déterminant la procédure à suivre pour la fourniture des services de Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication soumis à Déclaration;
- Décret N°2016-0993/P-RM du 30 décembre 2016 déterminant la procédure d'octroi, de retrait, et de modification de l'autorisation générale d'établissement et d'exploitation de réseaux de Télécommunications/TIC;
- Décret N°2016-0997/P-RM du 30 décembre 2016 portant modification du Décret N°2016-0024/P-RM du 26 janvier 2016 fixant l'Organisation et les Modalités de fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel;
- Arrêté N°2016-0612/MENC-SG du 25 Mars 2016 fixant les modalités d'application du décret N°2015-0265/P-RM du 10 avril 2015 fixant les modalités d'identification des Abonnés aux Services de Télécommunications/TIC ouvert au Public ;
- Arrêté N°2016-0752/MENC-SG portant modification de l'Arrêté N°2016-0612/MENC-SG du 25 Mars 2016 fixant les modalités d'applications du décret N°2015-0265/P-RM du 10 avril 2015 fixant les modalités d'identification des Abonnés aux Services de Télécommunications/TIC ouvert au Public.

1.8. Identification des abonnés

Le processus d'identification des abonnés, entamé en 2015, s'est poursuivi en 2016. La prorogation a été faite suivant Arrêté N°2016-0612 /MENC-SG du 25 Mars 2016 et son arrêté modificatif N°2016-0752 du 8 Avril 2016.

Cette campagne a nécessité la mobilisation de plusieurs ressources (techniques, logistiques, humaines et financières afin de garantir le succès de cette opération).

Elle a aussi permis de collecter et d'analyser les données statistiques fournies par les opérateurs sur l'identification de leurs abonnés.

Les missions de terrain effectuées par le régulateur auprès des opérateurs ont permis de s'enquérir de l'état d'avancement de l'identification et de donner suite aux problèmes rencontrés.

A la date du 31 Décembre 2016, le parc national d'abonnés actifs déclarés était de 20 418 509.

Le taux d'identification au 31 décembre 2016 est de 96,30%.

1.9. Etude sur l'accès et l'utilisation des services de Télécommunications/TIC au Mali

Pour mesurer l'incidence du numérique au Mali, l'AMRTP a mené en 2016 une enquête sur l'accessibilité et l'utilisation des TIC auprès des « ménages » et des « particuliers » dans le District de Bamako, ainsi que dans les chefs-lieux de régions et de cercles.

Cette enquête rentre dans le cadre de l'accomplissement de la mission d'information dans le secteur et avait comme, entre autres, objectifs de s'imprégner des habitudes dans l'utilisation des TIC, de cerner les différents types d'utilisation de l'internet, de disposer des informations sur les besoins nouveaux d'usages des TIC mais également de mettre en évidence les freins et les obstacles dans l'accès et dans l'utilisation des TIC au Mali.

L'enquête a concerné 1 234 « ménages » et 2 777 « particuliers » âgés de 10 ans et plus, proportionnellement repartis entre les localités concernées. Les critères géographiques (urbain/rural), âge, sexe, de niveau d'instruction ont également été utilisés. Le tableau ci-dessous résume les principaux enseignements sur la situation dans l'accès et dans l'utilisation des services TIC pendant la période qui a concerné l'enquête.

INDICATEURS	CIBLES	ACCESSIBILITE		UTILISATION	
		Urbain	Rural	Urbain	Rural
- Téléphone fixe	Ménages/Particulier	14%	3%	87%	87%
- Téléphone mobile	Ménages/Particulier	58%	70%	63%	60%
- Ordinateur	Ménages/Particulier	36%	9%	28%	7%
- Internet	Ménages/Particulier	34%	11%	45%	18%
- Radio	Ménages	89%	87%		
- Télévision	Ménages	93%	62%		

En dépit des améliorations constatées dans l'ensemble, l'enquête a révélé que des difficultés ainsi que des disparités géographiques entre le milieu urbain et le milieu rural existent toujours en matière d'accès et l'utilisation des services TIC, disparités liées, notamment, au coût d'accès des services, à la qualité du débit de l'Internet, à la sécurité des données et au manque d'électricité par endroit.

1.10. Le Service Universel

L'année 2016 marque un tournant du service universel au Mali, en effet, le gouvernement du Mali a décidé de créer une nouvelle structure par ordonnance N°2016-001/P-RM du 26 janvier 2016. Rattachée à la Primature, et ayant le statut d'un établissement public national à caractère administratif, elle est dénommée « Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel » ou « AGEFAU ».

L'AGEFAU a pour mission la promotion du service/accès universel aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication. Le décret N°2016-0024/P-RM du 26 janvier 2016 en fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement.

Cependant, le gouvernement du Mali a pris soin de créer des passerelles de collaboration entre l'AMRTP et l'AGEFAU pour la mise en œuvre idoine de la politique du service/accès universel. L'ordonnance N°2016-014/ P-RM du 31 mars 2016 relative à la régulation du Secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des postes qui régit l'AMRTP est explicite en son Chapitre II, Section 1, article 2, points 23, 25 et 26 (extrait des missions).

Ainsi, le gouvernement du Mali positionne désormais l'AMRTP en « répondant technique » de l'AGEFAU.

Parallèlement à cette nouvelle situation, et conformément à son programme d'activité 2016 tel que validé par son Conseil d'Administration, l'AMRTP a poursuivi la mise en œuvre de la politique du service universel. Elle entend ainsi combler le vide opérationnel de l'AGEFAU et mettre à la disposition celle-ci les résultats qui seraient obtenues en 2016 et ceux des années antérieures.

En 2016, les initiatives et actions de l'AMRTP ont porté sur :

- l'actualisation des données de la phase 2 de la stratégie d'accès universel ;
- la réalisation des études de faisabilités relatives aux communes restantes de la phase 0 ;
- la réalisation des études de connectivité des universités et grandes écoles ;
- la détermination des axes de collaboration entre l'AMRTP et l'AGEFAU.

1.10.1. L'actualisation des données de couverture voix et Internet

L'actualisation des données a concerné la phase 2 du document cadre de la politique de stratégie d'accès universel au Mali.

L'évaluation a concerné les localités ci-après :

- Pour la téléphonie (service Voix) : Nioro (communes de Korera Kore), pour la Région de Kayes ; Banamba (commune de Toukoro), Kolokani (commune de Kolokani) et Koulikoro (commune de Koulikoro) pour la Région de Koulikoro ; Macina (commune de Folomana) pour la Région de Ségou et Youwarou (communes de Dirma et Farimake) pour la Région de Mopti ;
- Pour l'accès au service Internet (Data) : Bafoulabé (communes de Koundia et Kontela) et Kita (commune de Badia, Boudofo, Djougoun, Gue-moukouraba, Kita Nord, Kokofata, Kourouninkoto et Madina) pour la Région de Kayes ; Niono (communes de Kala Siguida, Mariko, Toridagako et Yeredon Saniona), San (communes de Kava, Somo et Waki) et Tominian (commune de Benena) pour la Région de Ségou ; Bankass (commune de Sokoura), Douentza (communes de Djaptodji, Haïre et Mondoro), Koro (communes de Dinangourou, Dougoutènè I, Dougoutènè II et Madougou) et Mopti (communes de Dialloubé, Fatoma et Sokoura) pour la Région de Mopti.

1.10.1.1. Actualisation des données de couverture des services mobiles voix

Le tableau ci-dessous donne les statistiques des mesures effectuées pour la technologie 2G dans les localités retenues pour le déploiement des services voix.

N°	Cercle	Population	Nombre de Communes ciblées	Nombre de villages	Villages couverts (2G)	Taux de couverture par Villages (2G)
Région de Kayes						
1	Nioro (Korera Kore)	21 000	1	17	13	76,47%
Sous Total		21 000	1	17	13	76,47%
Région de Koulikoro						
2	Banamba (Toukoro)	14 663	1	17	12	70,59%
3	Kolokani (Kolokani)	44 220	1	49	31	63,27%
4	Koulikoro (Koulikoro)	41 602	1	10	10	100%
Sous Total		100 485	3	76	53	69,74%
Région de Ségou						
5	Macina (Folomana)	8 411	1	16	0	0%
Sous Total		8 411	1	16	0	0,00%
Région de Mopti						
6	Youwarou (Dirma et Farimake)	20 034	2	57	0	0%
Sous Total		20 034	2	57	0	0,00%
Total		149 930	7	166	66	39,76%

L'analyse du tableau fait ressortir que :

- sur le plan démographique, la population concernée est estimée à 149 930 habitants répartie sur 7 communes comprenant 166 villages.
- les résultats des mesures effectuées donnent 66 villages couverts sur 166 soit un taux de 39,76%. Le taux global de couverture est largement inférieur à 75%. Cependant, pour les communes de Korera Kore et de Koulikoro la norme de couverture est respectée. Pour celle des communes de Toukoro et de Kolokani, il se pose la nécessité d'améliorer la couverture téléphonique. Par contre, pour les communes de Folomana, Dirma et Farimake, il urge de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur couverture par les réseaux de télécommunications.

1.10.1.2. Actualisation des données de couverture des services Internet (Data)

Le tableau ci-dessous donne les statistiques des mesures effectuées pour les technologies 3G dans les localités retenues pour le déploiement des services Internet.

N°	Cercle	Population	Nombre de villages	Nombre de Villages couverts		Taux de couverture par Villages	
				2 G	3G	2G	3G
Région de Kayes							
1	Bafoulabe (2 communes)	35 367	54	11	0	20,37%	0,00%
2	Kita (8 communes)	95 342	67	48	9	71,64%	13,43%
Sous total		130 709	121	59	9	48,76%	7,44%
Région de Ségou							
1	Niono (4 communes)	91 732	72	34	1	47,22%	1,39%
2	San (3 communes)	30 984	38	3	0	7,89%	0,00%
3	Tominian (1 commune)	17 932	26	8	0	30,77%	0,00%
Sous total		140 648	136	45	1	33,09%	0,74%
Région de Mopti							
1	Bankass (1 commune)	38 565	32	20	1	62,50%	3,13%
2	Douentza (3 communes)	108 434	117	35	3	29,91%	2,56%
3	Koro (4 communes)	103 741	84	38	2	45,24%	2,38%
4	Mopti (3 communes)	82 841	73	41	1	56,16%	1,37%
Sous total		333 581	306	134	7	43,79%	2,29%
Total		604 938	563	238	17	42,27%	3,02%

A l'analyse du tableau ci-dessus, les résultats montrent que la problématique de l'accès à l'internet reste entière dans les localités ciblées. Le taux de couverture à un débit satisfaisant est seulement de l'ordre de 3,02%. Aussi, faut-il noter que le taux global de couverture pour la 2G de l'ordre de 42,27% et se situe en deçà de l'objectif de 75% de village pour attester qu'une commune est couverte.

1.10.2. La Réalisation des études de faisabilité technico-économique

Les études de faisabilité ont concerné les données actualisées du document de la politique de la stratégie d'accès universel et de la prise en compte des besoins des pouvoirs publics. Il s'agit de la phase pilote et de la connectivité à l'Internet des universités et grandes écoles.

1.10.2.1. Communes restantes de la Phase pilote ou phase 0

Pour la suite de la phase 0, une étude de faisabilité des projets de desserte

téléphonique des communes de Bara Sara, Borko, Diamnati, Dogani Béré, Ondougou et Segue Iré dans le cercle de Bandiagara a été réalisée. Ce qui boucle la liste des communes concernées dans le cercle de Bandiagara. Les rapports de l'étude réalisée sont disponibles ainsi que le cahier de charges y relatifs pour éventuellement lancer auprès des opérateurs une consultation, en vue de la réalisation des infrastructures.

Toutefois, l'AMRTP n'a pu initier des études pour les deux communes restantes du cercle de Nara à savoir Guiré et Guénéibé pour les services voix et les quinze (15) communes du cercle de Kayes pour les services de données pour clôturer les études de faisabilités technico-économique relatives à la phase pilote de la stratégie d'accès universel. La création de l'AGEFAU nous ayant poussé à clôturer les dossiers lancés. Les Demandes de Propositions (DP) relatives à ces études sont disponibles.

1.10.2.2. La réalisation des études de connectivité des universités et grandes écoles

L'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur se traduit par la mise à disposition des infrastructures adéquates, le développement de la formation en ligne et l'accès aux ressources pédagogiques présentes sur le Web.

La diffusion des TIC permettra de combler le retard grâce à la mise en place de réseaux de communications électroniques dédiés entre les différentes institutions.

C'est dans cette perspective que les autorités universitaires ont sollicité l'appui de l'AMRTP pour la modernisation des systèmes de communication des universités.

Ainsi, l'AMRTP a-t-elle élaboré les termes de référence (TDR) qui visent à faire l'état des lieux de l'infrastructure téléinformatique des universités et grandes écoles du Mali, évaluer les besoins à court et moyen termes et proposer des solutions de modernisation et d'extension de l'infrastructure et de la connectivité des établissements publics d'enseignement supérieur et de l'administration universitaire. Conséquemment une demande de proposition a été élaborée pour recruter un bureau d'étude afin de réaliser « l'Etude de Modernisation et d'Extension du réseau téléinformatique et de la connectivité à l'Internet des Universités et Grandes Ecoles de Bamako ».

Cette étude prendra en charge également les besoins spécifiques des communautés de chercheurs, d'enseignants et des étudiants qui devront disposer de réseaux de communication de données à haut débit adéquats et sécurisés sur l'espace universitaire.

1.10.3. La détermination des axes de collaboration entre l'AMRTP et l'AGEFAU

La nouvelle situation créée par la création de l'AGEFAU nécessite la relecture des textes et leur harmonisation. En conséquence, Il conviendrait de formuler

les suggestions et recommandations et de parvenir à la :

- détermination des axes de collaboration et partenariat entre l'AMRTP et l'AGEFAU ;
- signature d'une convention de partenariat pour la définition et la mise en œuvre de la politique du service/accès universel.

1.10.4. Les difficultés rencontrées

Il convient de signaler que le problème d'opérationnalisation du fonds d'accès universel (ancrage et gestion) a demeuré en 2016. Ce qui a impacté sur l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi, il est à retenir que les activités citées ci-dessus ont été financées sur les fonds de l'AMRTP.

Ainsi, la suite des procédures, l'appel d'offres auprès des opérateurs (Orange Mali Sa et SOTELMA SA) pour la réalisation des projets de desserte de la phase 0 relatifs à l'étude faisabilité n'a pu être lancé. Il aurait fallu, au préalable que l'AMRTP statue sur les modalités de prise en charge desdits projets : part du financement du Fonds d'Accès Universel (FAU), part contributive de l'opérateur, etc. Et, cette année la création de l'AGEFAU ne permettait pas cet exercice.

1.11. Activités de l'Audit interne:

Au cours de l'année 2016, le Service Audit interne a procédé à des missions d'audit de conformité et de régularité avec comme enjeux, la qualité du contrôle interne, sa mise en œuvre et sa régularité ; pour cela il a effectué trois missions:

- une vérification des dossiers du personnel de l'AMRTP, en exécution de la note de service N°16-0130/AMRTP-DG du 26 octobre 2016;
- un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission du commissaire aux comptes de l'exercice 2015;
- une évaluation des procédures de contrôle interne de l'AMRTP sur la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2016.

Les conclusions de ces missions ont fait l'objet de recommandations permettant d'améliorer le dispositif du contrôle interne.

Les recommandations non appliquées représentent 5%; les recommandations en cours d'exécution, 4% et les recommandations appliquées, 91 %, à la date 31 décembre 2016.

2 Les Activités sur le plan international

2.1 Conseil d'administration de l'UIT

La session 2016 du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) du 25 mai au 02 juin a vu la participation de 350 délégués représentant 47 Etats Membres du Conseil, dont ceux du Mali à travers l'AMRTP.

Au cours de cette session, a été présenté le "rapport d'activité annuel de l'UIT pour 2015", qui portait sur le plan stratégique et les activités de l'Union pour la

période 2015 2016 et a été approuvé le thème "Les mégadonnées pour un méga-impact" pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information en 2017.

Il a été mis en exergue l'importance des TIC comme outils intersectoriels essentiels pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Pour cela, les représentants des gouvernements présents ont été invités à faire de ces technologies l'élément central de leurs programmes de développement. Le Conseil a, en outre, été informé de la proposition de l'Argentine d'accueillir la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) à Buenos Aires du 9 au 20 octobre 2017.

2.2 Le Séminaire de l'UAT sur l'implémentation des différentes décisions de la CMR-15 et le renforcement des capacités dans l'élaboration :

L'objectif du séminaire tenu du 25 au 28 avril au Bénin était le renforcement des capacités des experts en matière d'élaboration de la stratégie nationale large bande dont les applications contribueront sans nul doute au développement socio-économique des Etats.

Le séminaire a été marqué par des interventions des experts sur l'implémentation des résultats de la CMR-15 et l'étude de cas (état d'avancement des pays).

Les représentants de l'UIT et de l'UAT ont fait des présentations sur les différents accords conclus entre les pays lors de la CMR-15 à Genève.

Il a été relevé que l'UIT a mis à la disposition des Etats un manuel qui peut aider dans la mise en place d'une bonne stratégie large bande. Aussi a-t-il été admis que l'actualisation du tableau de l'Article 5 du Règlement des Radiocommunications est primordiale pour tous les pays après la CMR-15.

2.3 Conférence stratégique de l'Union Postale Universelle (UPU) :

L'AMRTP a participé à la 6ème Conférence stratégique de l'Union Postale Universelle (UPU), à Genève en Suisse et qui a regroupé plus de 750 délégués, représentant 135 pays avec pour thème « Agir collectivement pour réussir à l'échelle mondiale » afin de démontrer que la Poste doit épouser l'évolution du monde : son défi étant de s'adapter et se réorienter pour répondre aux exigences d'une société en mutation.

La problématique de la régulation était au centre du débat dans le souci de mieux gérer l'évolution du secteur et mieux prendre en compte la question de l'inclusion financière, celle des services financiers postaux qui sont à la fois des défis et des opportunités.

2.4 régulation et Le développement du secteur postal :

Dans la perspective de la régulation et du développement du secteur postal,

l'AMRTP, en 2016, a effectué des missions de benchmark dans les pays de la sous-région et du Maghreb.

Ces missions avaient pour objectifs de : s'inspirer des meilleures pratiques en matière de régulation postale ; renforcer les capacités des membres de la commission postale mise pour la circonstance, pour un meilleur suivi des dossiers et nouer des relations avec des structures partenaires dans la perspective des échanges d'expériences et d'informations.

Afin de mieux accompagner le processus actuellement amorcé dans notre pays, l'AMRTP, doit s'atteler totalement aux tâches de régulation du secteur, mener ou autoriser les études et consultations pour élaborer, en paquet, les textes réglementaires annoncés dans le projet de LOI. Elle doit également mener une étude en vue d'élaborer un manuel de procédure de contrôle des services postaux qu'effectuent les opérateurs (public et privés).

2.5 le SMSI

L'Autorité a pris part du 02 au 06 mai 2016 à Genève en Suisse à l'édition 2016 du Forum du Sommet mondial pour la Société de l'Information (SMSI), une édition placée sous le thème « Appuyer la réalisation des objectifs de développement durable ».

Organisée conjointement par l'Union Internationale des Télécommunications (l'UIT), l'UNESCO, la CNUCED et le PNUD, en étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres institutions, dont la FAO, l'OIT, le CCI, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le PNUE, l'UPU, ONU Femmes, l'OMM, l'OMS, le PAM, l'OMPI et la Commission régionale des Nations Unies, cette rencontre a réuni plus de 1500 personnes dont les participants des délégations des pays membres de l'UIT, les membres du secteur privé, les acteurs associés et la société civile.

La rencontre fut l'occasion pour les pouvoirs publics, la société civile et les industriels d'élaborer des stratégies propres, d'aligner les objectifs de connectivité à l'échelle mondiale définis à Tunis lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Plusieurs sessions se sont tenues parmi lesquelles des ateliers thématiques, des réunions de coordination des grandes orientations du SMSI, des sessions de haut niveau et des cafés-découvertes.

il faut rappeler que dans le cadre du Segment de haut niveau, 18 prix récompensant des projets liés au SMSI ont été remis à des organisations qui ont obtenu des résultats remarquables dans la mise en œuvre de projets et de stratégies visant à atteindre les cibles du SMSI et à promouvoir l'inclusion numérique.

2.6 Assemblée des régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'ouest (ARTAO)

La principale activité de l'ARTAO à laquelle l'AMRTP a participé en 2016 a été l'atelier sur la problématique de la mise en place d'un « Free Roaming » en Afrique de l'Ouest tenu du 11 au 16 juillet 2016 à Dakar (Sénégal). Cette rencontre a été organisée en prélude à l'Assemblée générale de l'ARTAO.

Il s'est agi pour les représentants des 15 pays membres de l'ARTAO de réfléchir sur les enjeux, opportunités et perspectives qu'offre un service de « Free Roaming » dans le contexte de la sous-région.

Les recommandations issues des travaux se résument ainsi :

- garantir un espace unifié au niveau de la sous-région ;
- mettre en place une régulation commune ;
- mettre en place une politique d'harmonisation des prix au niveau des opérateurs ;
- lutter contre la fraude pour garantir la réussite du «free roaming ».

Ces recommandations ont constitué une base de réflexion pour l'élaboration d'une feuille de route partagée pour la mise en œuvre du projet.

2.7 FRATEL 2016

Le 13^{ème} séminaire de FRATEL sur le thème «Quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructure pour un aménagement numérique du territoire ? », tenu à Cotonou, les 24 et 25 mai 2016, a enregistré la participation de l'AMRTP parmi les 15 régulateurs présents, membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications.

Les tables rondes organisées ont été axées sur les thèmes de la régulation économique dans un contexte de déploiement d'un nouveau réseau, les outils de diagnostic de la situation numérique du territoire, le cadre réglementaire incitatif pour un partage d'infrastructures sur les marchés fixes et mobiles.

Du 01 au 02 décembre 2016, au Luxembourg, sur invitation de l'institut luxembourgeois de régulation (ILR), s'est tenue la 14^{ème}, réunion annuelle du Réseau francophone de régulation des télécommunications (FRATEL) sur le thème «Comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ?».

Etaient présents à la rencontre, outre l'AMRTP, près de 120 participants représentant 24 membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications, des institutions internationales (OIF, UIT, Commission européenne), des institutions publiques (AFD, ANSSI, Mission France Très haut débit) et des acteurs du secteur (opérateurs, bailleurs de fond, cabinets d'avocat et consultants).

La réunion a été déclinée en trois tables rondes sur les thèmes ci-après :

- Quelles ressources mobiliser pour un aménagement numérique du territoire ?
- Comment les objectifs de régulation des communications électroniques peuvent-ils appuyer une politique d'aménagement numérique du territoire volontariste ?
- Quels outils pour la mise en œuvre des plans d'aménagement numérique du territoire et leur suivi ?
- Quel rôle pour les régulateurs dans ce dispositif ?

2.8 Les activités de l'ESMT

L'Autorité de Régulation Télécommunications, des technologies de l'Information et de la Communication et des Postes(AMRTP) a participé à la 36ème session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) qui s'est déroulée du 2 au 6 mai 2016 à Niamey au Niger.

La session a porté globalement sur l'état de mise en œuvre des recommandations et résolutions de la 35ème session du conseil d'administration et de la 5ème session du conseil des Ministres ; l'examen du rapport d'activités 2015, du rapport de l'exécution budgétaire 2015 ; l'examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 et du programme d'activités 2016 ; l'examen du budget 2016.

2.9 Les activités du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL)

L'AMRTP a pris part, du 21 au 25 novembre 2016, à Ouagadougou, à la 16ème session ordinaire du Comité Consultatif de la Concurrence de l'UEMOA.

Cette session s'inscrit dans le cadre des activités de l'UEMOA qui tient régulièrement deux sessions annuelles au cours desquelles sont examinés des dossiers importants. Au nombre des affaires à examiner au cours de la présente, figure notamment une affaire relative à une pratique anticoncurrentielle et relevant du secteur des télécommunications.

Dans ce cadre, et en vertu de l'article 4 du Règlement N°007/2005/COM/UEMOA du 31 octobre 2005, selon lequel lorsque le comité est amené à statuer sur une affaire relevant d'un secteur d'intérêt économique général, il peut avoir recours à des personnes ressources (ne participant pas au vote) représentant l'agence nationale de régulation du secteur concerné ou à défaut, l'association professionnelle dudit secteur.

A l'issue des travaux, les experts ont mis en commun un avis ayant fait l'objet d'une présentation en plénière au comité consultatif de la concurrence par Monsieur ABOSSÉ expert télécom de l'UEMOA et Président désigné du sous-comité sectoriel.

La décision finale sera prise ultérieurement par la Commission de l'UEMOA, après proposition des membres du comité consultatif à l'issue d'un examen approfondi, suivi de vote.

2.10 Forum régional sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/Tics, ainsi que les travaux du Groupe régional de la Commission d'Etudes 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR) :

Le Forum régional de l'UIT sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/Tics ainsi que les travaux du Groupe régional de la Commission d'Etudes 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR), se sont tenus les 18 et 22 janvier 2016 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Organisés en collaboration avec l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), ces événements avaient pour objectif de créer un cadre d'échange sur les préoccupations actuelles dans le secteur notamment, connecter les non connectés dans un monde de convergence numérique, les questions économiques et financières dans un environnement convergent de large bande et les défis dans l'écosystème numérique.

Ils ont permis, en outre, aux participants de réfléchir sur les enjeux et stratégies de développement des services financiers mobiles, la problématique liée à l'entrée des opérateurs Over-The-Top (OTT) sur le marché des télécommunications, le Big data, etc.

2.11 Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications UIT-T, Yasmine Hammamet, Tunis (TUNISIE)

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP) a participé, à Yasmine Hammamet en Tunisie, à l'assemblée mondiale de normalisation des Télécommunication organisée par l'UIT et précédée du colloque mondial sur la normalisation.

La troisième édition du Colloque mondial sur la normalisation, tenue le 24 octobre 2016, a ouvert le bal à l'assemblée mondiale de normalisation des télécommunications qui a commencé le 25 octobre 2016.

Pendant deux semaines, une centaine d'Etats membres, plus de 700 délégués, des experts dans les domaines des télécommunications et des TIC se sont retrouvés pour discuter du futur du Secteur de la normalisation des télécommunications.

Le Colloque mondial sur la normalisation (GSS) se tient avant le début de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) de l'UIT, qui a lieu tous les quatre ans.

L'édition de 2016 du Colloque a porté sur le thème « Sécurité, vie privée et confiance dans le secteur des TIC ».

A la fin des travaux, les participants ont fait des recommandations comme:

- définir le cadre pour les principes fondamentaux de sécurité, de respect de la vie privée et de confiance;
- adhérer aux principes de protection de la vie privée dès la conception ;
- évaluer les incidences et élaborer des technologies renforçant la protection de la vie privée;
- renforcer la collaboration entre les organismes de normalisation.

CHAPITRE III

L'Administration et les Finances

1. L'administration

1.1. Le personnel

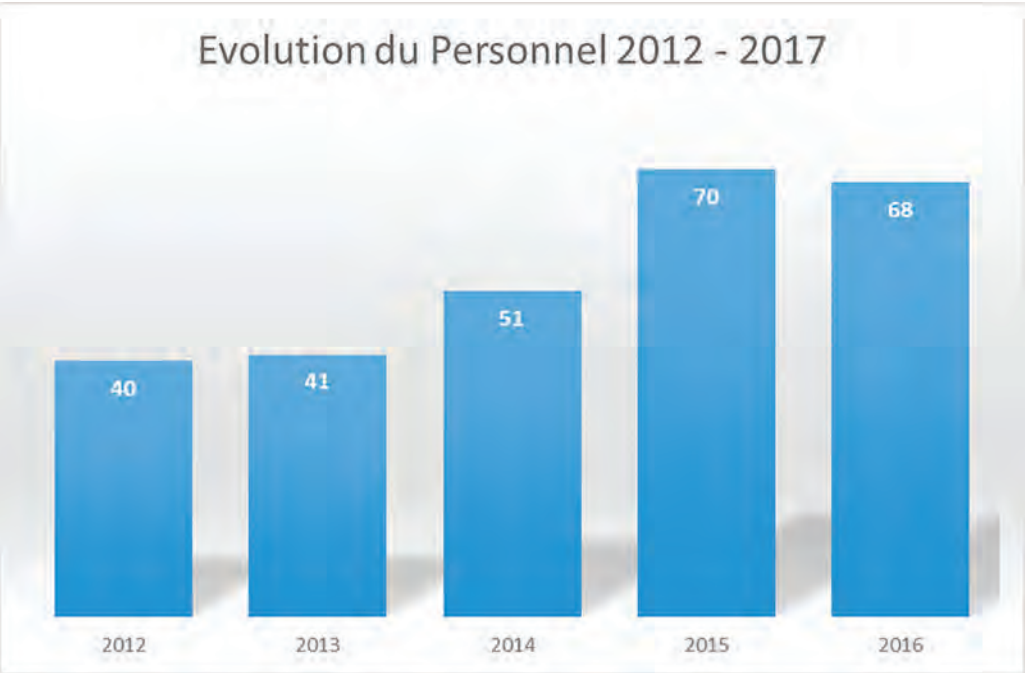
Au 31 décembre 2016, l'effectif du personnel de l'AMRTP est composé de soixante-huit (68) agents contre soixante-dix (70) en 2015, ce qui correspond à une baisse de 3%. Cette diminution se justifie par des départs à la retraite et la fin de mandat d'un Membre de la Direction

Le personnel de l'AMRTP est reparti par catégorie et par qualification comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau N°1: Evolution des effectifs par départements de 2012 à 2016

Départements	2012	2013	2014	2015	2016
Direction Générale (DG)	4	4	4	2	5
Secrétariat Général (SG)	14	14	14	10	10
Département Administration et Finances (DAF)	6	6	7	17	17
Département Economie et Concurrence (ECC)	5	5	5	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	3	2	3	9	9
Département Technique (TEC)	7	7	15	23	18
Département Accès Universel (AU)	-	2	2	2	2
Service Audit et Contrôle de Gestion (SACG)	1	1	1	2	2
Total	40	41	51	70	68

Figure 1 : Graphique évolutif des effectifs par départements de 2012 à 2016

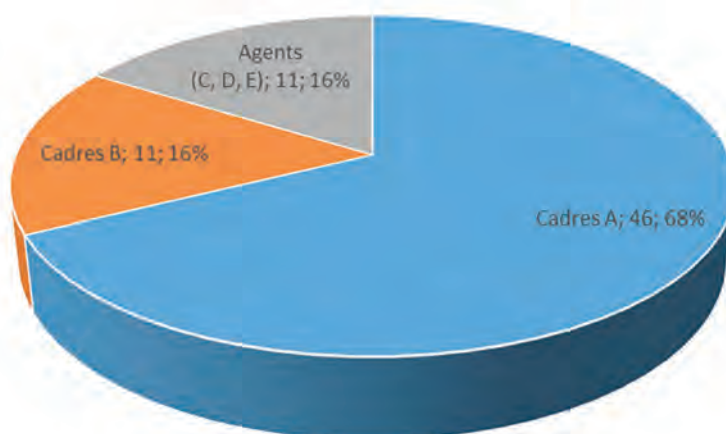


La répartition des effectifs par catégories et par qualifications est donnée dans le tableau suivant:

Tableau N°2 : Répartition des effectifs par catégories et par qualifications

Catégories	Total	Technique	Economie et Concurrence	Affaires Juridiques et Internationales	Administration générale (DG+DAF+SG+SACG)	Accès Universel	Taux en %
Cadres A	46	12	5	9	18	2	67,6
Cadres B	11	4			7		16,2
Agents (C, D,E)	11	2			9		16,2
Total	68	18	5	9	34	2	100

Au 31 décembre 2016, l'effectif de l'AMRTP est composé de 46 cadres, 11 techniciens et 11 agents d'exécution. Le taux d'encadrement est de 67,6% contre 64% en 2015, soit une augmentation de 3,6% suite au renforcement de capacités de certains agents qui ont bénéficié de reclassement.

Figure 2 :

1.2. Les formations et voyages d'études

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation 2016, quelques cadres ont bénéficié de formations au Mali et à l'extérieur. Notons que le budget formation a été exécuté à 40%.

Les voyages et missions programmés ont été organisés conformément aux instructions de la Direction Générale. Les rapports y afférents ont été produits et mis à la disposition du Centre de documentation pour exploitation et archivage)

2. Les Finances

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 38 234 268 764 FCFA. Il a augmenté de 5,8% par rapport à l'année 2015.

L'actif est composé à hauteur de 35,1% d'immobilisations ; 1,2% d'actif circulant et 63,6% de valeurs disponibles comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées des fonds propres et du report à nouveau, représentent 99,1% du total du passif.

Le bilan se présente comme suit:

Tableau N°3 : Bilan en KF CFA

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	13 428 747 390	Ressources stables	37 907 062 838
Actif Circulant	469 666 394	Passif circulant	327 205 926
Trésorerie-actif	24 335 854 980	Trésorerie passif	0
Total	38 234 268 764	Total	38 234 268 764

2.1. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 3 985 344 870 FCFA contre 5 393 125 417 FCFA au 31 décembre 2015. Il est en baisse de 26,1% par rapport à l'année 2015.

Les charges d'exploitation qui enregistrent une augmentation de 36,8% par rapport à l'année précédente se sont chiffrées à 12 557 millions de francs. Cette augmentation s'explique par la prise en charge de certaines actions prioritaires du gouvernement notamment le système d'alimentation en énergie du projet E-gouvernement et E-poste et le contrôle des travaux de construction du réseau de fibres optiques.

Les produits d'exploitation des activités ordinaires de l'AMRTP se sont élevés à 16 542 millions de francs soit une augmentation de 13,5% par rapport à l'exercice 2015.

Tableau N°4 : Compte de résultat en KF CFA

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation hors provisions	12 469 526 181	Redevance radioélectricité	3 395 694 829
		Redevance des ressources en numérotation	6 532 271 161
Charges financières	87 001 391	Redevance annuelle des opérateurs	4 285 552 000
		Produits divers	1 582 540
Charges H.A.O	0	Produits H.A.O	0
Résultat	3 985 344 870	Produits financiers	2 326 771 912
Total	16 541 872 442	Total	16 541 872 442

2.2. La situation du fonds d'accès universel

Le fonds d'accès universel n'a pas supporté de dépenses. En terme de ressources, le fonds s'est accru par la contribution des Opérateurs de télécommunications, de l'excédent budgétaire de l'exercice 2015 ainsi que des intérêts rapportés par les dépôts à terme.

Le solde du fonds, au 31 décembre 2016, s'élève à 33 133 millions de francs CFA.

Notons que par Ordonnance n°2016-001/P-RM du 26 janvier 2016 il a été créé un Etablissement public dénommé Agence pour la Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) qui a pour mission la promotion de l'accès universel aux services de télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication.

CHAPITRE IV

Les Perspectives

Ainsi en 2017, l'AMRTP envisage de réaliser les chantiers suivants :

- la mise en œuvre de la régulation postale ;
- la mise en œuvre du partage d'infrastructures ;
- la mise en œuvre de l'itinérance nationale ;
- une étude économique du spectre ;
- une Campagne Nationale de mesure des rayonnements non ionisants (RNI) émis par les stations radioélectriques ;
- la mise en place d'un CIRT (Centre de réponses aux incidents informatiques) pour promouvoir la cyber-sécurité ;
- la gestion du nom du domaine point ml (.ml) ;
- la mise en place du point d'échange point d'Internet (IXP) ;
- la mise en œuvre de la portabilité des numéros ;
- l'Audit des infrastructures des opérateurs et la mise en place d'un système d'information géographique ;
- l'évaluation/révision du Plan National de Numérotation ;
- mise en œuvre du large bande.

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC



CHAPITRE I

L'économie des opérateurs

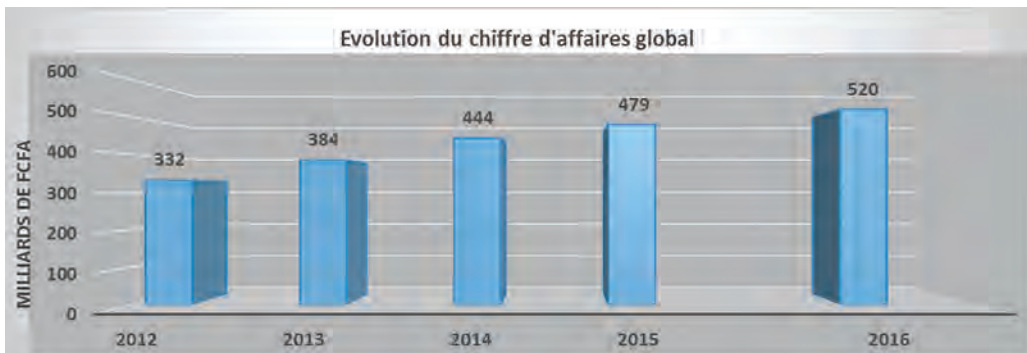
Chiffre d'affaires (Milliards de FCFA)

Légère croissance du chiffre d'affaires (9%) en 2016

Le chiffre d'affaires total de l'activité des entreprises de télécommunications en 2016 s'élève à 520 Milliards, contre 479 Milliards en 2015. Il a été enregistré sur la période une légère croissance du chiffre d'affaires, qui passe de 8% en 2015 à 9% en 2016. Cette croissance est liée principalement au dynamisme des réseaux mobile et Internet.

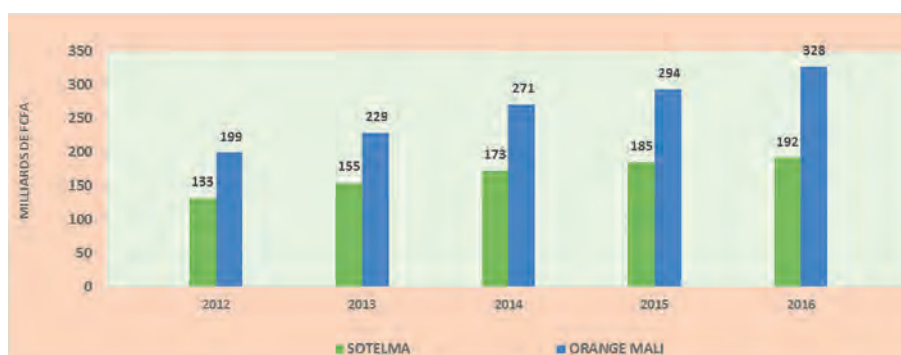
Sur les cinq dernières années, les entreprises de télécommunications ont réalisé un volume total de chiffre d'affaires d'environ 2 159 Milliards. Le graphique ci-après montre l'évolution du chiffre d'affaires global.

Figure 3 : Evolution du chiffre d'affaire global



Le chiffre d'affaires réalisé par la SOTELMA, SA en 2016 s'élève à 192 Milliards, contre 185 Milliards en 2015. Bien que l'opérateur enregistre une augmentation d'environ 4%, ce résultat reste en deçà du niveau de croissance réalisé au cours de la période précédente, où l'opérateur a enregistré une hausse de 7%. Sa part dans la formation du chiffre d'affaires total baisse de 2 points : l'opérateur a contribué dans le chiffre d'affaires total à hauteur de 37% en 2016, contre 39% en 2015.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé par Orange MALI, Sa s'élève à 328 Milliards, contre 294 Milliards 2015. Cette croissance (12%) justifie la contribution dynamique de l'opérateur dans la formation du chiffre d'affaire total : 63% en 2016, contre 61% en 2015. Le graphique ci-après montre l'évolution du chiffre d'affaires des deux entreprises de télécommunications au Mali.

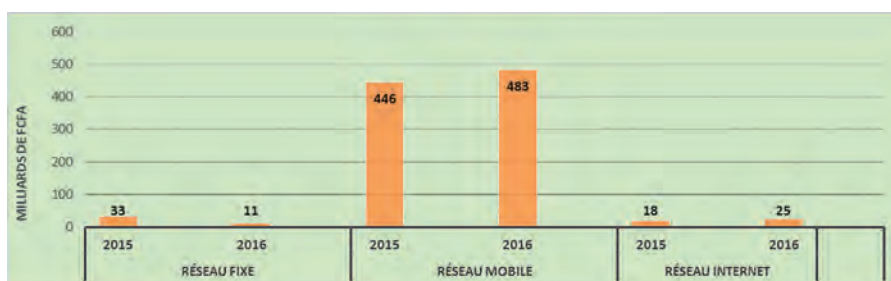
Figure 4: Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications


Dans la création du revenu, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, le réseau mobile est celui qui génère la part importante du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications, avec une contribution en hausse de 8% en 2016.

La même tendance est observée du côté du réseau Internet, dont la contribution dans le chiffre d'affaires total s'élève à 39% en 2016. Ceci dénote que l'usage des services Internet mobile, en particulier, devient de plus en plus importante. Le réseau fixe par contre peine à contribuer dans la même tendance que les réseaux mobile et Internet. Après une quasi-stagnation, sa part dans le chiffre d'affaires total enregistre une baisse d'environ 67% entre 2015 et 2016.

Dans la création du revenu, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, le réseau mobile est celui qui génère la part importante du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications, avec une contribution en hausse de 8% en 2016.

La même tendance est observée du côté du réseau Internet, dont la contribution dans le chiffre d'affaires total s'élève à 39% en 2016. Ceci dénote que l'usage des services Internet mobile, en particulier, devient de plus en plus importante. Le réseau fixe par contre peine à contribuer dans la même tendance que les réseaux mobile et Internet. Après une quasi-stagnation, sa part dans le chiffre d'affaires total enregistre une baisse d'environ 67% entre 2015 et 2016.

Figure 5 : Evolution du chiffre d'affaires généré par les réseaux de télécommunication (Milliards de FCFA)


Volume d'investissement (Milliards de FCFA)
Légère baisse de 2% enregistrée en 2016

Les investissements réalisés par les entreprises de télécommunications au cours 2016 se chiffrent à 75,8 milliards, contre 77,7 Milliards l'année précédente, soit une diminution d'environ 2%. L'investissement consenti par les entreprises était nettement meilleur au cours des périodes 2013/2014 et 2014/2015, où il a été enregistré une augmentation du volume respectivement d'environ 14% et 11%. Le graphique ci-après montre l'évolution des investissements consentis par les deux entreprises de télécommunications au Mali.

Figure 6 : Evolution du volume d'investissement des entreprises de télécommunications (Milliards de FCFA)

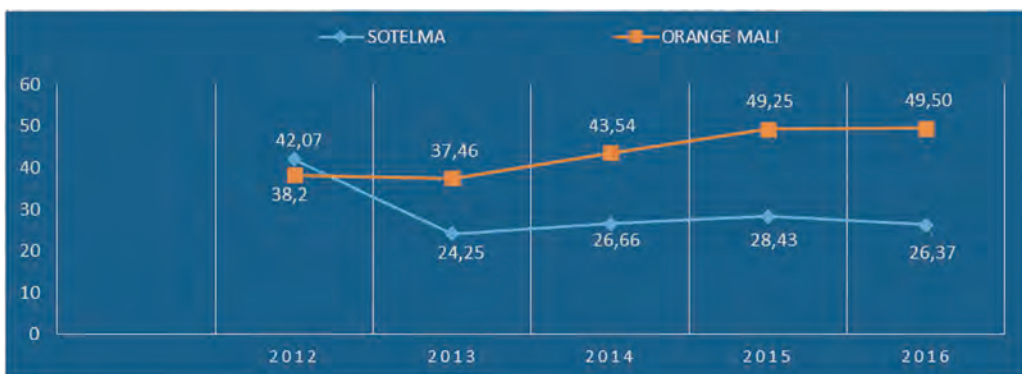


Dans la répartition, les investissements d'Orange MALI, Sa sont plus importants, avec un volume de 49,50 Milliards, contre 26,37 Milliards pour SOTELMA- SA en 2016.

Si l'investissement est quasi stationnaire entre 2015 et 2016 pour ORANGE MALI, il enregistre par contre une diminution d'environ 7% chez SOTELMA au cours de la période.

A l'évidence, la SOTELMA a connu le niveau d'investissement le plus bas depuis 2013.

Figure 7: Evolution du volume d'investissement par les entreprises de télécommunication (Milliards de FCFA)



L'analyse du graphique ci-dessous montre que les investissements destinés aux différents réseaux (fixe, mobile et Internet) ont connu une diminution en 2016. Le réseau Internet est celui qui enregistre la diminution la plus importante, environ 38% en 2016, suivi du réseau mobile avec une baisse de 6%.

Figure 8: Evolution du volume d'investissements dans les réseaux des entreprises de télécommunication



CHAPITRE II

La téléphonie mobile

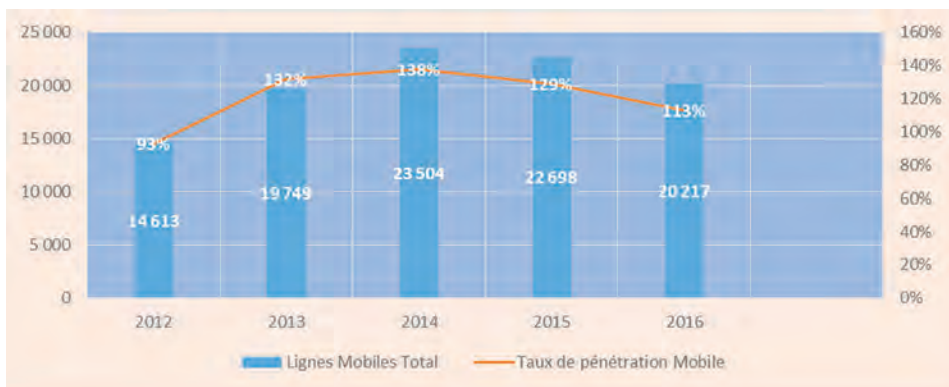
20 millions de clients et une pénétration du mobile de 110% à fin 2016

En 2016, le marché du mobile a connu un ralentissement. Le nombre d'abonné au mobile est passé de 22 698 915 en 2015 à 20 217 697 en 2016, soit une diminution de 2%.

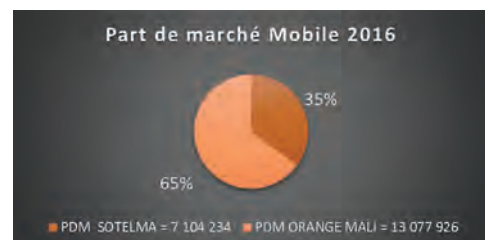
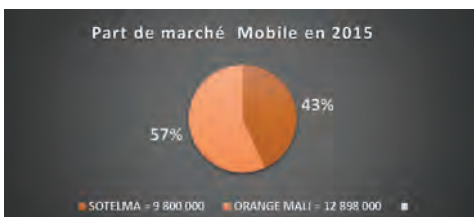
La baisse du parc mobile a fait reculer le taux de pénétration de la téléphonie mobile, qui passe de 129% à fin 2015 à 113% à fin 2016.

On remarque à travers le graphique ci-après que le parc du téléphone mobile amorce une tendance baissière à partir de l'année 2014 où il a enregistré son niveau le plus élevé durant les cinq dernières années.

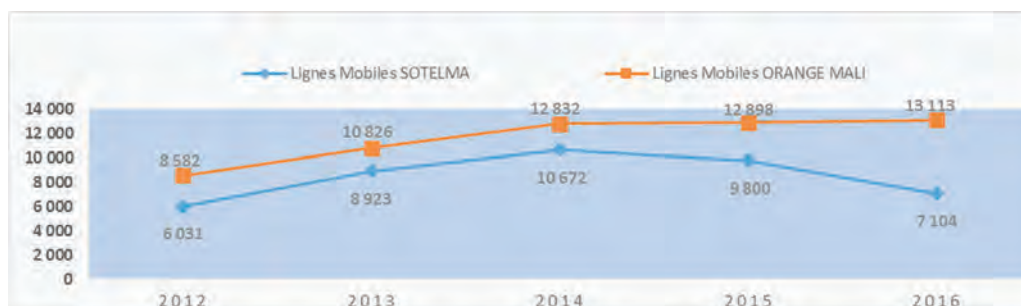
Figure 9 : Evolution du nombre d'abonné et du taux de pénétration du téléphone mobile



Par rapport à la situation concurrentielle, Orange MALI, Sa reste le principal leader sur le marché du mobile depuis plusieurs années. Sa position se renforce en 2016 avec une part de marché qui passe de 57% en 2015 à 65% en 2016, tel que présentée sur le graphique ci-dessous.



Le graphique ci-après montre la tendance de l'évolution annuelle du parc mobile de chaque opérateur de télécommunication sur les cinq dernières années.

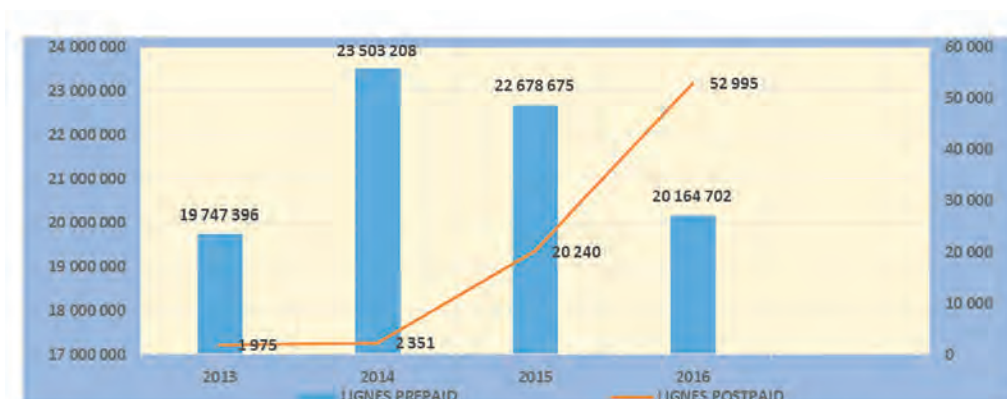


Globalement, le marché mobile reste dominé par les lignes prépayées

Les lignes prépayées, comme par le passé, dominent toujours le marché du mobile. Leurs parts s'élèvent à plus de 99% du parc total mobile.

Bien que la préférence des consommateurs est beaucoup plus portée sur le prépayé, il est aperçu que les abonnements postpayés enregistrent une dynamique de croissance depuis 2014. A fin 2016, si le parc prépayé a connu une diminution (11%), on relève par contre une forte croissance au niveau des abonnements postpayés, environ 162%.

Le graphique ci-après illustre l'évolution annuelle des types de lignes mobiles sur les quatre dernières années.



Des prix resserrés et stables

Le prix des appels en nationales (prix à la minute pour les offres de base) n'a pas évolué en 2016. La dernière révision tarifaire remonte à l'année 2011 avec une légère baisse pour les appels Intra-réseau, vers le réseau fixe d'Orange Mali et vers autres réseaux fixe/mobile nationaux. En ce qui concerne les appels à l'international aucun changement n'a été opéré.

CHAPITRE III

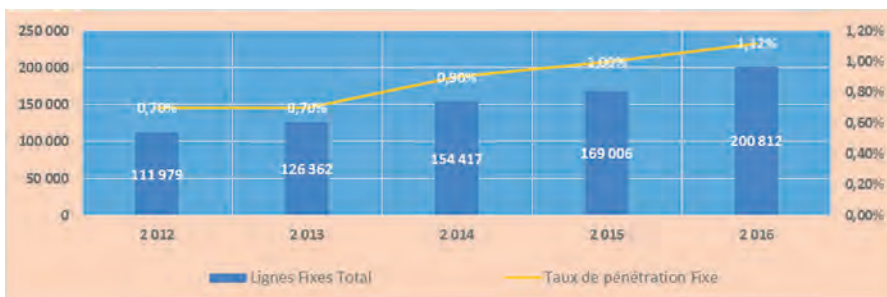
La téléphonie fixe

200 812 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 1,09 % en fin 2016. Depuis 2014, le marché de la téléphonie fixe enregistre une tendance à la hausse bien que timide.

Le parc global atteint 200 812 clients à fin 2016, contre 169 006 clients en 2015, soit une augmentation de 19%. Ainsi, son taux de pénétration s'est accru de 1,12% en 2016 contre 1% l'année précédente.

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle et le taux de pénétration de la téléphonie fixe au Mali, sur les cinq dernières années.

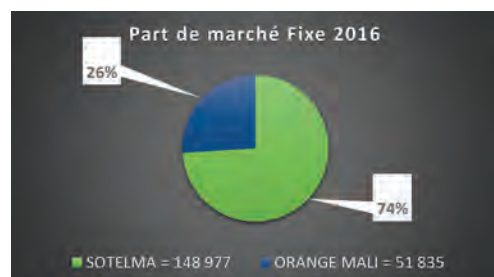
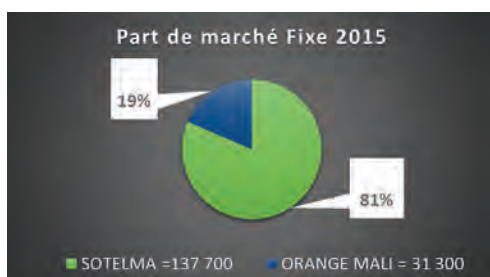
Figure 10 : Evolution et le taux de pénétration du téléphone Fixe



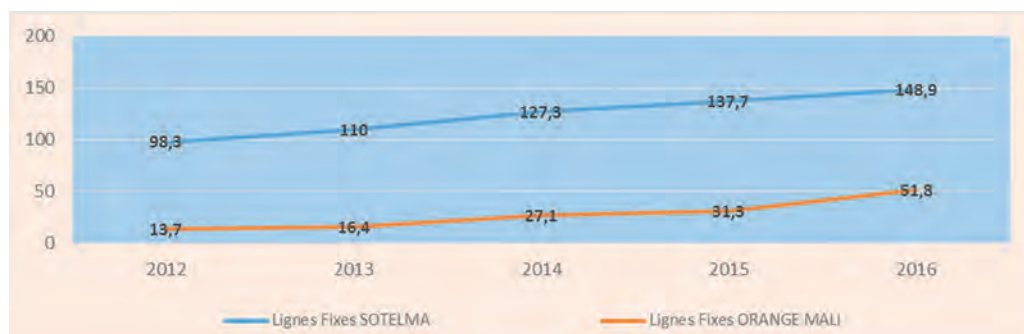
Le parc de la téléphonie fixe reste dominé (57%) par les lignes boucle locale radio sans fil (BLR). Toutefois, il est aperçu que les abonnements sur les lignes conventionnelles fixes gagnent de plus en plus du terrain, leurs parts dans le parc total fixe passent de 37% l'année précédente à 43% en 2016.

Par rapport à la situation concurrentielle, SOTELMA reste le principal leader sur le marché du téléphone fixe depuis plusieurs années. Toutefois, avec un parc de 148 977 clients fixes, sa part de marché en 2016 diminue de 7 points au profit de son challenger.

Le graphique ci-dessous montre la part de marché de chaque opérateur sur les deux dernières années.



Le graphique ci-après illustre l'évolution annuelle des lignes fixes de chaque opérateur sur les cinq dernières années.



Des prix stables mais des écarts plus importants que pour le mobile.

Le prix des appels sur le fixe des deux opérateurs n'a pas connu de révision au courant de l'année 2016. Les écarts de prix suivant les destinations restent importantes contrairement au mobile.

Des prix stables mais des écarts plus importants que pour le mobile.

Le prix des appels sur le fixe des deux opérateurs n'a pas connu de révision au courant de l'année 2016. Les écarts de prix suivant les destinations restent importantes contrairement au mobile.

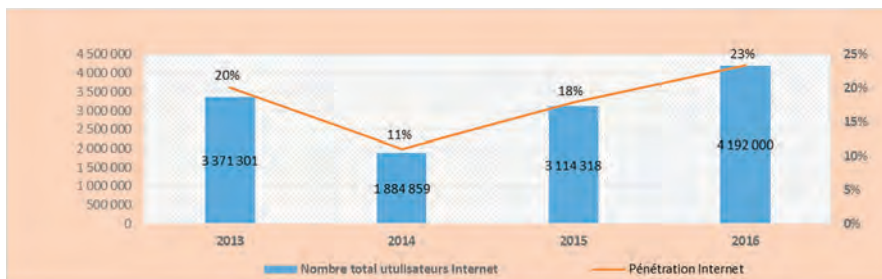
CHAPITRE IV

L'internet

4 192 000 abonnés avec un taux de pénétration de l'Internet de 23% à fin 2016

Avec un parc global avoisinant 4 192 000 utilisateurs à fin 2016, le marché de l'Internet affiche une croissance dynamique sur les deux dernières années. Le taux de croissance réalisé en 2016 s'élève à 35%, contre 65% en 2015. Ainsi le taux de pénétration de l'Internet passe de 18% en 2015 à 23% en 2016.

Figure 11 : Evolution du nombre total d'utilisateurs Internet



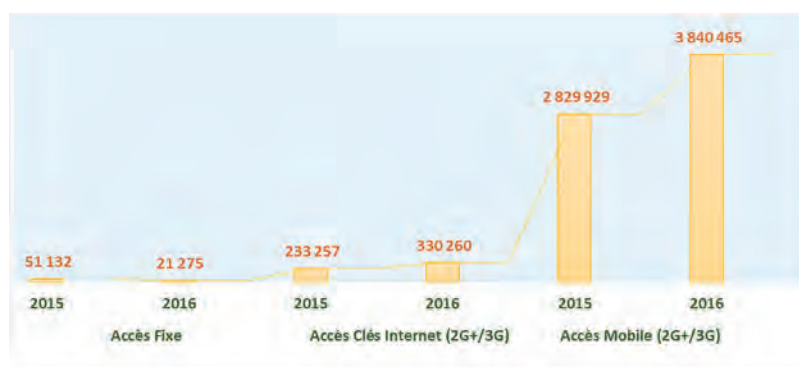
Il ressort de l'analyse que les abonnés à l'Internet mobile dominent largement le marché avec plus de 92% du parc global à fin 2016, contre près de 91% l'année précédente. En nombre, le parc d'utilisateurs d'Internet mobile s'élève à 3 840 465 en 2016, contre 2 829 929 dénombrés à fin 2015, soit une hausse de 36%. Au Mali, comme partout ailleurs, l'Internet mobile est le mode le plus prisé des utilisateurs grâce à l'accès de plus en plus facile aux smartphones.

L'accès au moyen des clés Internet (2G/3G) connaît également une évolution. En 2016, il a été enregistré un parc 253 083 utilisateurs, contre 233 257 en 2015, soit une augmentation de 8%.

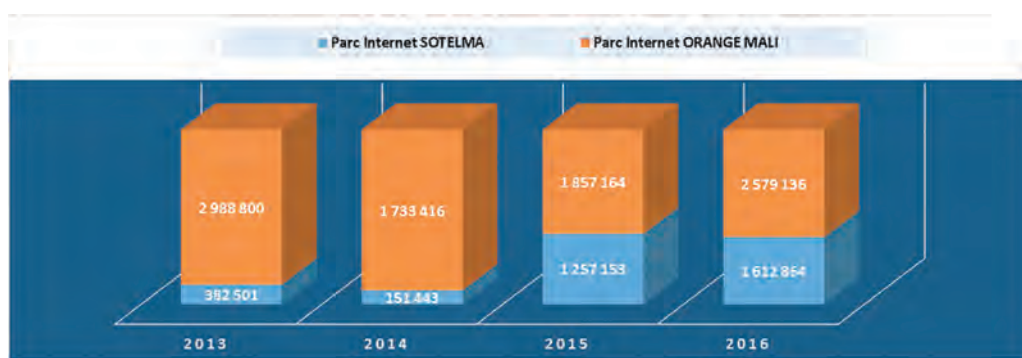
A l'instar des autres modes d'accès à l'internet, l'accès fixe a augmenté de 92,5% en 2016. Le parc estimé en 2016 s'élève à 98 470, contre 51 132 en 2015. L'Internet fixe reste dominé par la technologie boucle locale radio (BLR). Il est aperçu que ce parc a considérablement augmenté de 94%. En nombre, le parc BLR passe de 47 632 clients en 2015 à 92 645 clients en 2016.

La technologie ADSL reste toujours une exclusivité de la SOTELMA SA. A fin 2016, le parc ADSL enregistré s'élève à 5 807, contre 3 500 en 2015, soit une augmentation de 66%, contre 17% l'année auparavant.

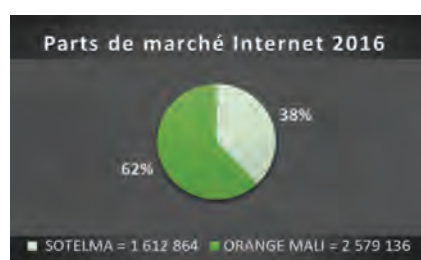
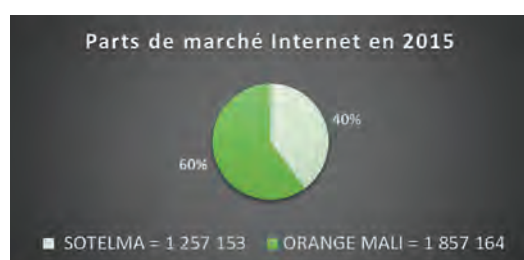
Le graphique ci-après montre l'évolution selon différents modes d'accès à l'Internet au cours des deux dernières années

Figure 11 : Evolution annuelle en fonction du mode d'accès à l'Internet

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du marché de l'Internet pour les deux entreprises de télécommunication au Mali, sur les quatre dernières années.



Par rapport à la situation concurrentielle, Orange MALI, Sa reste leader pour la deuxième année consécutive (2015/2016) sur le marché de l'Internet, avec les parts de marché respectives de 60% et 62%.



Les Fournisseurs d'accès à l'internet (FAI)

Le marché de l'Internet au Mali enregistre quelques fournisseurs de service Internet, sur la base des capacités louées auprès des deux grandes entreprises de télécommunications (SOTELMA SA et Orange Mali Sa).

Ces fournisseurs d'accès Internet sont : AFRIBONE, ARC MALI, DOGON TELECOM, DATATECH, COMSATES, FIYEN.

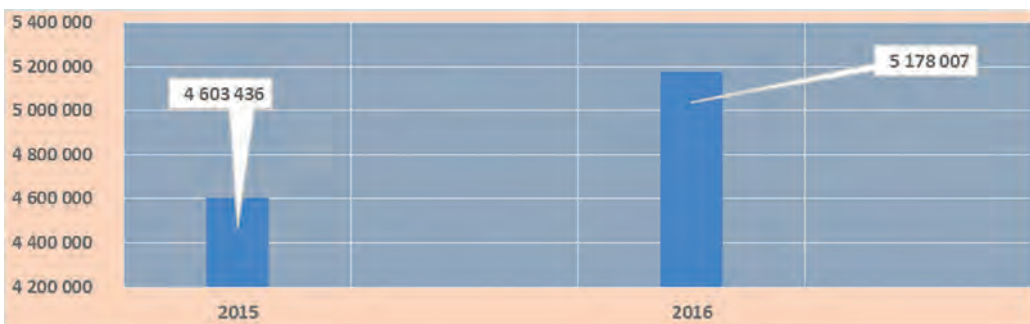
CHAPITRE V

Le système des paiements mobiles

Le système des paiements mobiles prend de l'ampleur au Mali grâce aux plateformes d'ORANGE MALI lancée en 2010 sous la marque «Orange Money » et celle de la SOTELMA apparue en 2014 sous la marque « Mobicash ».

A fin 2016, les deux opérateurs totalisent un parc de 5 178 007, contre 4 603 436 en 2015, soit un taux de croissance de 12%.

Figure 12 : Evolution du parc mobile money



Sur ce segment de marché, ORANGE MALI assure sa position de leader avec 67% de part de marché, contre 33% pour SOTELMA.

Il faut mentionner que ce système de paiement mobile mis en place par les deux entreprises de télécommunications contribue pour beaucoup à assurer l'inclusion financière des populations, en particulier en zone rurale. Il permet aux détenteurs de compte mobile money de réaliser plusieurs types de services notamment le transfert d'argent (national/international), l'achat de crédit, le paiement de facture.

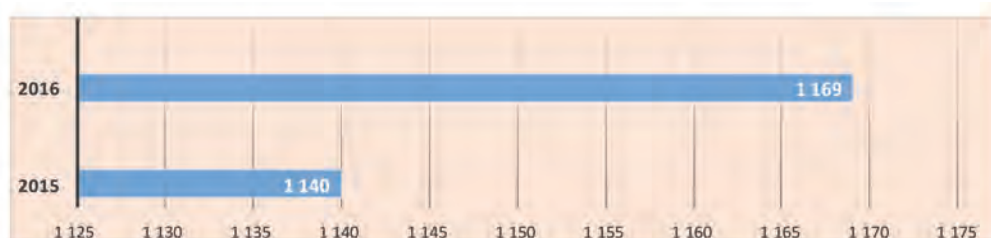
CHAPITRE VI

Emplois dans le secteur des télécommunications

L'effectif total des employés permanents des entreprises de télécommunication au Mali s'élève à 1169 en 2016, contre 1140 en 2015, soit une augmentation de l'effectif d'environ 3%.

L'effectif de la SOTELMA - SA est passé de 600 employés en 2015 à 586 soit une diminution d'effectif de 2%. Quant à l'effectif d'ORANGE MALI, il passe de 540 employés en 2015 à 583 employés en 2016, soit une augmentation de 8%.

Figure 13. : Evolution de l'effectif des deux entreprises de télécommunication (2015/2016)



Des milliers d'emplois indirects sont à l'actif des entreprises de télécommunications. Ces emplois indirects concernent les réseaux de distributeurs (grossistes et demi-grossistes), les points de vente des services de paiement mobile, des start-up.

GLOSSAIRE

ADSL	Asymetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
AMRTP	(ex CRT) Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
GSMA	Association des opérateurs de téléphonie mobile
BDT	Bureau de Développement des télécommunications de l'UIT
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNI	Correspondants Nationaux d'Indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications (UEMOA)
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ESMT	Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications GPP Groupement du Patronat de la Presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RPC	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UAT	Union Africaine des télécommunications
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications UIT
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications UIT
UNAJOM	Union Nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United Educational, Scientific and Cultural Organization
UPAP	Union Panafricaine des Postes
UPU	Union Postale Universelle
URTEL	Union des Radios et Télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRTP :

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla SA	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinational	Données	19,2Kps
8	SOMIKA	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	ENSUP	ECOLE	Internet & Données	64 Kps
13	ROCK UNDERGROUP	Minier	Données	512Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
16	Banque Ouest Africaine Développement	Banque	Données	512 Kbps
17	TNT SAT	DIFFISEUR	Voix & données	8 Mb/s
18	SITA	Télécommunication	Voix & données	256 Kbps
19	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
20	Alterain Group Service (ATS))	Minier	Données	2/8 Mbps
21	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
22	ANGLOGOLD MORILA	Minier	VOIX & DONNEES	64 Kbps
23	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
24	CEUVA	EDUCATION	DONNEES	64 Kbps
25	UNICEF	Mission Diplomatique	DONNES	64 Kbps
26	BICIM	BANQUE	Voix & données	128 Kbps
27	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
28	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
29	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbps

Annexe 2 : Liste des attestations de conformité :

N°	Equipements homologués	Demandeur
1	Produit : Wireless Pressure Gauge Marque : Rosemount • Modèle : WPG	Consult IT Mali
2	Produit : Ford Sync Gen 3 Marque : Panasonic • Modèle : SYNCG3-L	Consult IT Mali
3	Produit : Car Audio with Bluetooth Marque : Nissan Modèle : CMF-R3000M-16C-A	Consult IT Mali
4	Produit : Transmetteur Radio Marque : Continental Modèle : TXN1	Normes Consulting
5	Produit : Car Radio Marque : CLARION Modèle : RD6	Normes Consulting
6	Produit : Transmetteur Radio Marque : Continental Modèle : KR5876268	Normes Consulting
7	Produit : Transmetteur Radio Marque : Continental Modèle : KR586013500	Normes Consulting
8	Produit : Transmetteur Radio Marque : Continental • Modèle : HFM_CMFB_01	Normes Consulting
9	Produit : Smart Control Marque : SAMSUNG • Modèle : RMCSPK1AP1	Consult IT Mali
10	Produit : Wi-Fi/BT Transceiver Marque : SAMSUNG • Modèle : WCK720Q	Consult IT Mali
11	Produit : Wi-Fi/BT Transceiver Marque : SAMSUNG • Modèle : WCK730B	Consult IT Mali
12	Produit : MY17 Ford PK CGEA Marque : Continental • Modèle : A2C93142100	Normes Consulting
13	Produit : MY 2017 PEPS Marque : Continental • Modèle : A2C93142400	Normes Consulting
14	Produit : HW10 Radio Transceiver Module Marque : DELPHI • Modèle : FO4-AM868TRB	Normes Consulting

N°	Equipements homologués	Demandeur
15	Produit : Steam Link Marque : VALVE Corporation • Modèle : 1003	Consult IT Mali
16	Produit : BCM Marque : NISSAN • Modèle : BN011	Consult IT Mali
17	Produit : Universel Edge Router Marque : Juniper Networks • Modèle : MX104	Consult IT Mali
18	Produit : iPhone SE Marque : Apple • Modèle : A1723	Consult IT Mali
19	Produit : iPad Pro 9.7" Marque : Apple • Modèle : A1673	Consult IT Mali
20	Produit : iPad Pro 9.7" Marque : Apple • Modèle : A1674	Consult IT Mali
21	Produit : Vehicle Immobilizer Marque : Continental • Modèle : A2C93178600	Normes Consulting
22	Produit : Personal Computer Marque : Panasonic • Modèle : CF-D1N	Normes Consulting
23	Produit : Intel Dual Band Wireless-AC 8265 Marque : Intel • Modèle : 8265NGW	Normes Consulting
24	Produit : Radio Navigation Marque : Renault • Modèle : LANR16	Normes Consulting
25	Produit : Car Audio Marque : GM • Modèle : HAGM1009	SMA SA
26	Produit : Imprimante Multifonction Marque : EPSON • Modèle : C441D	Normes Consulting
27	Produit : Intel Dual Band Wireless-AC 8265 Marque : Intel • Modèle : 8265D2W	Normes Consulting
28	Produit : Car Radio with Navi Marque : Panasonic • Modèle : CA-170-CTPL-HS	Normes Consulting
29	Produit : Health Monitor Equipement Marque : i-ALERT2 • Modèle : C10218A •	Normes Consulting

N°	Equipements homologués	Demandeur
30	Produit : Panasonic FA-170-BCAR-HS Marque : Panasonic • Modèle : FA-170-BCAR-HS	Consult IT MALI
31	Produit : Radio Frequency Transmitter Marque : Continental • Modèle : V4x	NEWTEC-MALI-SARL
32	Produit : Bluetooth Autoradio Marque : VW • Modèle : MIB GLOBAL ENTRY	Normes Consulting
33	Produit : Remote Control Transmitter Marque : HELLA • Modèle : FS1744	NEWTEC-MALI-SARL
34	Produit : Combo Module Marque : Realtek • Modèle : RTL8822BE	Consult IT MALI
35	Produit : NFC module Marque : FOXCONN • Modèle : T77H747	Normes Consulting
36	Produit : TPM Transmitter Marque : SCHRADER ELECTRONICS • Modèle : FP4	SMA SA
37	Produit : Transmitter Marque : LEAR CORPORATION • Modèle : TTRBDCLR01	Normes Consulting
38	Produit : AirPods Marque : Apple • Modèle : A1523	Consult IT MALI
39	Produit : AirPods Marque : Apple • Modèle : A1722	Consult IT MALI
40	Produit : iPhone 7 Plus Marque : Apple • Modèle : A1784	Consult IT MALI
41	Produit : iPhone 7 Marque : Apple • Modèle : A1778	Consult IT MALI
42	Produit : Digital Car Audio System Marque : HYUNDAI MOBIS • Modèle : ACB10C1GG	SMA SA
43	Produit : Digital Car Audio System Marque : HYUNDAI MOBIS • Modèle : AC212C1GG	SMA SA

**Annexe N° 3: LISTE DES DECISIONS AMRTP DECISIONS PORTANT
ATTRIBUTION DE RESSOURCES:**

- 1- Décision N°16-0098-/AMRTP/DG portant attribution des fréquences complémentaires à la société SEGALA MINING CORPORATION SA ;
- 2- Décision N°16-0097-/AMRTP-DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences radioélectriques à Monsieur Denis CASTERS ;
- 3- Décision N°16-0096/AMRTP/DG portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande de 6GHz à la Fondation Hirondelle au Mali « Media for Peace and Human Dignity » ;
- 4- Décision N°160094/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société SPROXIL MALI SARL ;
- 5- Décision N°16-0093/AMRTP/DG portant attribution de la sous bande complémentaire de 5 MHz dans la bande de 2.1GHz du Bloc de fréquences 3G à la SOTELMA SA ;
- 6- Décision N°16-0092/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'entreprise Yacouba SAMAKE (ENTYS) ;
- 7- Décision N°16-0083/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- 8- Décision N°16-0082/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à WASSOUL'OR SA ;
- 9- Décision N°16-0081/AMRTP/DG portant attribution des canaux de fréquences radioélectriques dans la bande de 5GHz à WASSOUL'OR SA ;
- 10- Décision N°16-0079/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Coalition Nationale – Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement-Wash (CN-CIEPA/WASH) ;
- 11- Décision N°16-0077/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société SUD SVA SARL ;
- 12- Décision N°16-0074/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à ROCK UNDERGROUND MALI SARL ;
- 13- Décision N°16-0071/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau Boucle Locale Radio(BLR) Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société SAT TELECOM MALI SA ;
- 14- Décision N°16-0070/AMRTP/DG portant attribution des canaux de fréquences radioélectriques dans la Bande de 6GHz à SAT TELECOM MALI SA ;
- 15- Décision N°16-0068/AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet à la société KIWI MALI SA ;

- 16- Décision N°16-0067/AMRTP/DG portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet à la société SPEED COM TECHNOLOGY ;
- 17- Décision N°16-0066/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à MEGALINK SARL ;
- 18- Décision N°16-0065/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société Wirepick Mali ;
- 19- Décision N°16-0064/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société SABATI GARDIENNAGE ;
- 20- Décision N°16-0063/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société Orabank Mali ;
- 21- Décision N°16-0062/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG IntraHealth International ;
- 22- Décision N°16-0061/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'Agence Nationale de la Météorologie ;
- 23- Décision N°16-0058/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à Songhoi Ressources Mali ;
- 24- Décision N°16-0053/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation au Comité Exécutif de la Recherche Agricole (CNRA) ;
- 25- Décision N°16-0052/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Délégation Générale aux Elections (DGE) ;
- 26- Décision N°16-0051/AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès Internet à la société Mali Télécommunication Compagny Sa (MTC SA) ;
- 27- Décision N°16-0050/AMRTP/DG portant déclaration de service à valeur ajoutée et attribution de ressources en numérotation y associée à Orange Mali SA ;
- 28- Décision N°16-0048/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA ;
- 29- Décision N°16-0047/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA ;
- 30- Décision N°16-0046/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société Orabank Mali ;
- 31- Décision N°16-0044/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF Indépendant à Usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'agence de voyage « BIANSSON » SARL ;
- 32- Décision N°16-0042/AMRTP/DG portant assignation à titre provisoire de 10MHz dans la bande 800 et 1800 MHz à Orange Mali SA ;
- 33- Décision N°16-0041/AMRTP/DG portant assignation, à titre provisoire de 10MHz dans la bande 800 et 1800 MHz à Orange Mali SA ;
- 34- Décision N°16-0039/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société Pari Mutuel Urbain (PMU MALI) ;

- 35-** Décision N°16-0037/AMRTP/DG Portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau HF Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL ;
- 36-** Décision N°16-0036/AMRTP/DG portant assignation, à titre provisoire, de 5 MHz dans la bande 1.8GHz à la SOTELMA SA ;
- 37-** Décision N°16-0035/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA ;
- 38-** Décision N°16-0034/AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques complémentaires dans la bande de 6GHz à CB NETWORKS AFRIQUE ;
- 39-** Décision N°16-0033/AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipement de Télécommunications à la société COMPASS SARL ;
- 40-** Décision N°16-0032/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication Amateur et d'utilisation de fréquences radioélectriques à Monsieur Lorent MIGLIORINI ;
- 41-** Décision N°16-0030/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la FONDATION HIRONDELLE « Media for Peace and Human Dignity » ;
- 42-** Décision N°16-0029/AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société AEROSSEC SARL ;
- 43-** Décision N°16-0026/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG Action Contre la Faim(A.C.F) ;
- 44-** Décision N°16-0024/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société Interlink Mali ;
- 45-** Décision N°16-0023/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG Mercy Corps ;
- 46-** Décision N°16-0021/AMRTP/DG portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet à la société MEGALINK SARL ;
- 47-** Décision N°16-0020/AMRTP/DG portant modification et renouvellement de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT Indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques à l'ambassade des Etats Unis d'Amérique ;
- 48-** Décision N°16-0019/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG Action Contre la Faim (A.C.F) ;
- 49-** Décision N°16-0018/AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG Mercy Corps ;
- 50-** Décision N°16-0015/AMRTP/DG portant déclaration d'utilisation de téléphones satellitaires à la société MEGALINK SARL ;

Rue 360 Hamdallaye ACI 2000 • BP : 2206 Bamako Mali
Tél. : (+223) 20 70 57 00/44 97 65 21 • Fax : (+223) 20 23 14 94
E-mail : amrtp@amrtp.ml • Site web : www.amrtp.ml